

Conventions d'objectifs et de partenariat pluriannuelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 39*

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 18 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine (de la question n°1 à la question n°43), M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n°5 à la question n°45), M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta, Mme CLAPISSON Paquita, Mme PARESY Nathalie, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°11 à la question n°45), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean, M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M. PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme LETEISSIER Véronique, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°10).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. François LEFEBVRE, Mme LETEISSIER Véronique à M. BUSSY Florent, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme ORTILLON Ghislaine à M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°10)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

.../...

M. Frédéric ELOY, Adjoint au Maire, expose que les conventions d'objectifs établies avec les associations « Centres sociaux – Maisons des jeunes » sont arrivées à échéance en décembre 2014. Ce partenariat ancien entre la Ville de Dieppe et ces associations se poursuit en 2015 par l'élaboration de nouvelles conventions.

Avec l'obtention de l'agrément provisoire « centre social » de la Maison des jeunes et de la culture quartier centre-ville, l'ensemble des quartiers du territoire dieppois est maintenant pourvu de centres sociaux.

La Ville de Dieppe souhaite que les associations répondent à ses attentes en poursuivant le développement d'un projet social de territoire dans tous les quartiers, en particulier les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (Neuville Nord, Val Druel, Les Bruyères – Ferme des Hospices, ainsi que le Pollet retenu en territoire de veille active). Cette démarche doit s'appuyer sur un réseau d'acteurs locaux élargi et permettre aux habitants d'être associés à l'élaboration et la mise en œuvre du projet associatif.

La Ville de Dieppe a mis la démocratie locale au cœur de son projet municipal. Elle souhaite que les structures s'associent à ces initiatives de citoyenneté, en sensibilisant notamment les habitants aux enjeux d'une telle démarche. De même, l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau Contrat de ville engage l'implication de tous les acteurs dans un projet de territoire co-construit qui met l'habitant au cœur du dispositif.

La Ville de Dieppe a fait de la jeunesse l'une des priorités de son projet municipal. Au regard de ces orientations et de l'élaboration d'un projet de territoire initié dans le cadre de la démarche d'Expérimentation Jeunesse, la Ville de Dieppe a défini plusieurs axes transversaux dans lesquels elle entend que les structures s'impliquent. Il est en particulier demandé aux associations d'encourager l'expression, la participation et l'engagement des jeunes et d'accompagner la Ville dans son action en faveur de l'information des jeunes et des pratiques numériques.

Conformément aux objectifs définis dans la convention de partenariat, une répartition des moyens humains et financiers a été réalisée par secteur d'activités. La répartition de la subvention accordée par la Ville visant à couvrir les besoins de financement s'opère de manière différente selon les associations en fonction des financements obtenus par ailleurs (État, Caisse d'allocations Familiales, Département,...). Le montant total des subventions accordées au titre des conventions d'objectifs s'élève à 816 500 €.

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération n° 22 du Conseil Municipal du 22 mars 2012
- la délibération n° 32 du Conseil Municipal du 3 juillet 2014
- la convention n° 88 du 10 mai 2012
- la convention n° 87 du 7 mai 2012
- la convention n° 89 du 7 mai 2012
- la convention n° 278 du 27 septembre 2012
- la convention n° 246 du 18 septembre 2014

Considérant :

- la nécessité de renouveler et redéfinir les modalités de partenariat entre la ville et les associations,
- l'avis de la commission n° 2 du 17 mars 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1- d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

- Oxygène : 216 000 euros
- Maison Jacques Prévert : 270 000 euros
- Maison des jeunes / Maison pour tous : 144 000 euros et 52 000 euros au titre du Centre social du Val Druel
- Maison des Jeunes et de la Culture centre ville : 134 500 euros

2- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--